

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

*Présents: Charles LABOURÉ, Séverine PRAS, Isabelle COUAVOUX, Jean-Luc SOLLALLIER, Colette CHENEVIER, Loïc BERTIQUET, Arnaud BLETTERY, Florent TIXIER, Marie-Pierre EXTRAT, Mathieu BONNEFOY, Alain FRAGNE, Christine PION, Patrice SANUDO*

*Représentée : Doris RAZAFIMAHEFA pouvoir à Jean-Luc SOLLALLIER*

*Secrétaire de séance: Loïc BERTIQUET*

► **APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21.07.2023** : PV approuvé à l'unanimité.

► **ROANNAISE DE L'EAU** : Pour rappel la délégation de Service Public (DSP) avec la SAUR a pris fin le 31.08.2023. Depuis le 1.09.2023 c'est Roannaise de l'eau qui est en charge de l'eau potable sur la commune. Pour que Roannaise de l'Eau se charge de la facturation de l'assainissement (qui se base sur la consommation de l'eau potable) il faut établir une "Convention de mandat pour le recouvrement des redevances d'assainissement collectif". 2 délibérations adoptées à l'unanimité pour la convention avec Roannaise de l'eau et pour l'autorisation générale et permanente au trésorier public de poursuivre par tous actes de poursuites les recouvrements des sommes dues.

► **CONVENTION POUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)** : La commune de Cherier se porte volontaire pour l'expérimentation. Pour cela une convention doit être mise en place pour la mise en place des modalités qu'entraîne ce nouveau dispositif. Délibération adoptée à l'unanimité.

► **DEMANDE D'ACHAT D'UN CHEMIN COMMUNAL** : Marie-Noëlle et Luc Bardot souhaitent acheter le chemin qui passe devant leur exploitation au Bouchet, ce chemin n'est plus utilisé depuis de nombreuses années.

Rappel des différentes étapes :

1/ **désaffectation du chemin rural** : avant de procéder à la vente il faut constater la désaffectation du chemin rural, cela se traduit par exemple par l'absence de fréquentation régulière par le public depuis de nombreuses années. Le chemin ne dessert plus de lieux d'intérêt général ou n'est plus relié à d'autres chemins ou voies communales.

Ensuite les acquéreurs doivent envoyer une demande d'achat en mairie, la question sera inscrite à l'ordre du jour et le conseil devra voter pour la désaffectation du chemin.

2/ **vente du chemin rural** : après constat de la désaffectation il faut obligatoirement procéder à **une enquête publique**, cette dernière coûte environ 500€ et est à la charge du demandeur. Il faut faire appel à **un commissaire enquêteur "officiel" inscrit sur la liste de la préfecture**. Si besoin intervention d'un géomètre pour borner chemin à la charge du demandeur.

3/ **après le déroulement de l'enquête publique, le conseil municipal délibère pour autoriser la vente du chemin**

--> la vente ne peut avoir lieu que si dans les 2 mois qui suivent l'ouverture de l'enquête les propriétaires intéressés par le chemin ne se sont pas regroupés en association syndicale et n'ont pas demandé à se charger de l'entretien du chemin.

--> dans l'hypothèse où aucune association syndicale autorisée ne s'est opposée à la vente du chemin, le conseil municipal est dans l'obligation de mettre les propriétaires en demeure d'acquérir les terrains attenants à leur propriété. En effet, les propriétaires riverains ont un droit de propriété sur la vente de celui-ci. En cas d'oubli, la vente pourra être annulée. Ils disposent d'un délai de 1 mois.

4/ **vente par acte administratif**

Le conseil municipal se prononce favorable à cette vente.

► **CHEMINS FORESTIERS** : Suite à des difficultés de circulation de plusieurs forestiers, des discussions sont en cours pour modifier les virages du chemin de Maucet sur la partie rejoignant la route des Ardillats.

► **VOIRIE 2024** : Des devis seront demandés pour la route des Ardillats (suite de ce qui a été fait cette année), la route après la stabulation à Roland Lassaingne vers le pont jusqu'au croisement de la Croix de Tour, la traversée du Creux.

► **LOGEMENTS COMMUNAUX** : Devis retenus de l'entreprise Mosnier pour : doublage des murs extérieurs par l'intérieur, peinture et finition des murs intérieurs, sols type Gerflor, isolation comble au dessus du F3 et du F1 (en laine de verre soufflée) = 27 710€ TTC.

Pour rappel : 15 000€ inscrits au budget primitif + 40 000€ d'emprunts soit 55 000€ de budget total.

Menuiseries : 19 160€ TTC. Il restera environ 8000€ pour le reste de l'aménagement (salle de bain + cuisine).

► **QUESTIONS DIVERSES** :

- **Séverine PRAS** :

\* **SAMEAD** : ateliers "trouble du langage" pour les enseignants et équipe pédagogique avec des orthophonistes. Par manque d'inscriptions, les ateliers sont repoussés en 2024 et ouverts à d'autres territoires.

\* **Atelier guidance parentales** : pour les troubles de comportement des enfants de 5 à 13 ans, organisés début 2024.

\* **Ateliers vitalité** pour les personnes âgées organisés par la MSA.

## VIE DE LA COMMUNE

Charles Labouré et Bernard Guyot

- **FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE** : Fermeture pour formation le vendredi 8 décembre. Le secrétariat sera également fermé pour congés annuels du 23 décembre au 2 janvier.

- **COLIS DE NOËL** : Les colis de Noël seront distribués aux aînés de plus de 80 ans le samedi 9 décembre, l'équipe du CCAS leur rendra visite à cette occasion.

- **CEREMONIE DES NOUVEAUX-HABITANTS/NOUVEAUX** : Dimanche 26 novembre avait lieu la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants et nouveau-nés pour l'année 2023. Ce sont pas moins de **15 foyers et 1 bébé que Cherier a accueilli**. Poirier et rosiers leur ont été offerts. La cérémonie s'est poursuivie avec la présentation du blason de la commune et sa version sculptée en présence de M. Guyot, sculpteur et spécialiste en héraldique qui nous a beaucoup aidés dans cette création de blason. Les "petits facteurs", habitants bénévoles de la commune qui distribuent tous les mois les bulletins municipaux dans vos boîtes aux lettres, étaient également conviés et ont été remerciés pour leur aide.



## INFO DIVERSES

- **SAISON HIVERNALE** : Le froid est arrivé et avec lui potentiellement la saison de neige. **Les personnes qui ont un passage d'infirmier ou autre aide ou tout autre impératif doivent se signaler en mairie afin que nous puissions en avertir les déneigeurs.**

- **MAS DES BASCOS** : Réouverture de la vente à la ferme les mercredis de 15h30 à 17h30, lieu-dit Roffat.

## AVIS d'enquête publique

Par arrêté du 13/11/2023, le Maire de CHERIER a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la vente d'un chemin rural au hameau Le Bouchet Haut traversant l'exploitation agricole de M. et Mme BARDOT.

L'enquête se déroulera 15 jours consécutifs à la mairie de CHERIER **du vendredi 8/12/2023 au vendredi 22/12/2023** à 12h30 aux jours et heures habituels d'ouverture.

M. Philippe BENEDETTI, commissaire enquêteur recevra en mairie les observations du public **le lundi 18/12/2023 de 9h à 12h**.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera tenu à disposition du public en mairie et les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou adressé par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie, 1 rue du Haut des Moulins 42430 CHERIER.

## ECHOS DES ASSOCIATIONS

\* **DON DU SANG** : Notre prochaine collecte aura lieu le **mardi 5 décembre** de 16h à 19h à la salle des fêtes des Moulins, nous vous espérons nombreux à faire ce geste qui sauve des vies.

\* **LES CHEMINS DE TRAVERSE** : Samedi 2/12/23, rendez-vous à 13h30 devant la mairie des Moulins pour se rendre en voiture au Point du Jour d'où partira la balade pour une boucle de 8km avec 320m de dénivelé : croix de la Loge - Grassidet - La Serpent - Crezoilles - Bonnabaud - chemin du merle - La Murette. **A l'arrivée : cueillette de houx, gui, branchages pour ceux qui veulent faire une couronne de l'Avent, suivie d'un chocolat chaud au gîte. Apporter sécateur, gants et 1€ pour le goûter.** Ouvert à tous, pas de cotisation ni d'inscription préalable.

\* **SOU DES ECOLES** :

Le **SOU des écoles remercie le village pour la participation record aux ventes de brioches et de pizzas**. Les bénéficiaires vont financer : **4 interventions musicales de la compagnie Chapechuteur** dans chaque classe tout au long de l'année scolaire, **une sortie de toute l'école "Jeux Olympiques à la Ferme de Grandris"** en avril prochain et **l'inscription de la classe des petits à la licence USEP** leur permettant d'avoir accès à **3 à 4 sorties scolaires sportives** gratuites dans l'année.

Le **SOU des écoles** profite de cette fin d'année pour faire **un appel aux dons de jouets**. Alors si vous faites de la place dans vos placards avant le passage du Père-Noël, **n'hésitez pas à déposer en mairie les jouets, jeux et engins** (trottinettes, vélos...) dont vos enfants/petits-enfants ne se servent plus ! **Ils trouveront une seconde vie à l'école ou à la garderie pour le plus grands bonheur des enfants !**

\* **MARCHE DE NOËL** : samedi 16 décembre après-midi et soirée, co-organisé par le Foyer Rural, le **SOU des écoles et la Marmite du Berger**. Vous trouverez le programme détaillé dans le flyer joint à ce bulletin.